

Tableau synoptique de la mise en œuvre du dispositif PAL

Partenaires	Etape 1 : Passation des épreuves du Repérage Des Difficultés D'Apprentissage SEPTEMBRE OCTOBRE	Dans l'intervalle ...	Etape 2 : Bilan de santé des Grandes Sections NOVEMBRE → JUIN	Après ... → JUIN
L'Enseignant dans sa classe	- Met en œuvre les évaluations (avec l'aide éventuelle du Rased) - Effectue le relevé des résultats (grilles du guide de passation) - Etablit la fiche de synthèse pour sa classe - Rédige le compte-rendu d'observation pour chaque élève et le transmet au médecin scolaire accompagné d'une copie de la fiche de synthèse de la classe. - Transmet au médecin scolaire les feuilles de renseignements médicaux remplies et mises sous pli confidentiel par les familles. - Communique les résultats aux familles	- Analyse et traite les résultats (avec l'aide éventuelle du Rased) - Met en œuvre la prise en charge scolaire de la difficulté dans le cadre de la classe et dans le cadre de l'aide personnalisée, avec l'aide éventuelle du Rased - Sollicite, si nécessaire, un bilan psychologique.	Fournit d' éventuels renseignements complémentaires.	- Le directeur met en place, si nécessaire, une équipe éducative pour les élèves dépistés à la suite des bilans médicaux. - L'enseignant - Procède à un bilan de fin d'année - Gère la transmission des informations et assure le suivi des élèves en renseignant la fiche individuelle de l'élève à destination du maître de CP
Le Médecin et l'infirmier(e) scolaires		- Analysent les données de santé (feuille de renseignements médicaux obtenus auprès des familles, liaison PMI) ainsi que les éléments pédagogiques (comptes-rendus d'observation) transmis par les enseignants. - Déterminent le type de bilan de santé dont doit bénéficier l'élève en fonction des besoins repérés.	En fonction des renseignements recueillis - Procèdent aux bilans de santé et éventuellement au BSEDS Suite aux bilans - Prescrivent des examens complémentaires ou des soins si nécessaire, - Communiquent les résultats (concernant les difficultés d'apprentissage) aux enseignants si accord des familles.	- Participent à l'équipe éducative, - Organisent et assurent, au CP, le suivi des élèves dépistés.